

Diagnostic

Les composantes du territoire



CONSTRUISONS ENSEMBLE LE PAYS D'AIX DE DEMAIN



Situé au cœur de l'espace métropolitain, le Pays d'Aix occupe une place centrale et stratégique. Ce territoire d'exception offre à ses habitants un environnement et un cadre vie privilégiés, une terre de culture dont la lumière et les paysages ont inspiré tant d'artistes.

Aujourd'hui, l'urgence face aux enjeux environnementaux, et aux conséquences du changement climatique doit nous amener à concevoir autrement notre manière de planifier, de faire la ville, de penser la proximité avec nos habitants pour préserver la qualité de notre territoire qui doit être l'une de nos priorités.

Ainsi, réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique devient une nécessité absolue. Garantir la pérennité de nos atouts et nos richesses dans un monde en changement ne doit pas être une gageure.

Je souhaite que le PLUi soit l'outil de cette prise de conscience collective nécessaire pour renforcer les atouts de notre territoire. Et je veillerai à ce que l'identité de chaque commune du Pays d'Aix soit respectée, tout en portant un projet de territoire écoresponsable ambitieux alliant proximité et attractivité.

Tout comme je veillerai à ce qu'un périmètre environnemental préservé face écran aux développements urbains qui entourent notre beau territoire.

C'est ensemble, habitants, acteurs et élus locaux, que nous devons relever ce défi de taille pour préserver l'avenir et le devenir du Pays d'Aix auquel nous sommes tous profondément attachés.

Maryse JOISSAINS MASINI

Président du Territoire du Pays d'Aix
Vice-Président de la Métropole
Aix-Marseille-Provence



Le territoire du Pays d'Aix s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec tous les maires des 36 communes qui le composent. Ce document de d'organisation territoriale est réalisé en étroite collaboration

afin de définir collégialement un projet de territoire partagé et porteur d'avenir.

La réalisation d'un portrait de territoire croisant l'ensemble des thématiques liées à l'environnement, la géographie, le logement, les habitants, l'économie, au patrimoine, aux équipements ... constitue la première étape d'un diagnostic nécessaire pour bien appréhender les enjeux de notre territoire dans sa globalité et pour chacune des communes et je voudrais saluer le travail de Frédéric Guiniéri qui m'a précédé dans cette délégation.

Nous avons, pour le Pays d'Aix, l'ambition d'un territoire éco responsable conciliant proximité et attractivité. Le PLUi du Pays d'Aix en sera la traduction concrète, en étant l'outil de « planification » d'un développement durable et équilibré garant du maintien des qualités environnementales et patrimoniales, garant de l'attractivité du territoire, au service de nos habitants. Ce projet du Pays d'Aix qui sera le nôtre doit aussi s'envisager au sein de l'espace métropolitain au travers du SCoT et permettre à notre territoire d'affirmer la puissance de son rôle au regard de ses atouts aussi bien économiques, que culturels, paysagers, environnementaux.

Jean-David CIOT

Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix
Délégué à la prospective et à l'aménagement du territoire, au SCoT et au PLU, à la Stratégie Foncière et au CPER

SOMMAIRE

La démarche d'élaboration du PLUi

Le PLUi du Pays d'Aix : une ambition pour le territoire	4
Le Pays d'Aix dans la Métropole	6
Les étapes du PLUi.....	8
Comment participer au PLUi ?	9
Un diagnostic et un relevé de l'État Initial de l'Environnement : pour quoi faire ?	10

Le diagnostic Les composantes du territoire

Socle naturel et biodiversité	12
Patrimoine et paysages	18
Un territoire particulièrement sensible au changement climatique	20
Les risques majeurs	22



La démarche d'élaboration du PLUi

Le PLUi du Pays d'Aix : une ambition pour le territoire	4
Le Pays d'Aix dans la Métropole	6
Les étapes du PLUi.....	8
Comment participer au PLUi ?	9
Un diagnostic et un relevé de l'État Initial de l'Environnement : pour quoi faire ?	10

Le PLUi du Pays d'Aix : une ambition pour le territoire

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays d'Aix est un document de planification stratégique qui établit, à l'échelle des 36 communes, un projet global d'urbanisme et d'aménagement qui fixe les règles générales d'utilisation du sol. Il projette l'avenir du territoire en définissant la vocation des différentes zones qui le composent et leurs modalités d'aménagement.

Le PLUi remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux par un document unique. En attendant l'approbation du PLUi du Pays d'Aix, ces derniers continuent à s'appliquer pour chacune des communes.

L'élaboration du PLUi du Pays d'Aix constitue une formidable opportunité de donner naissance à une vision partagée pour l'avenir du territoire, établie selon ses besoins et dans le respect des principes du développement durable et de la prise en compte du changement climatique.

Le PLUi doit intégrer des exigences fortes de prise en compte du développement durable. La lutte contre l'étalement urbain, la préservation de la biodiversité, la réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise des consommations d'énergie et la diminution des déplacements automobiles en constituent les objectifs principaux.

Le PLUi doit également prendre en considération les documents de rang supérieur, réalisés à l'échelle nationale, régionale, départementale et métropolitaine.



Un territoire ÉCORESPONSABLE **conciliant** **PROXIMITÉ** & **attractivité**



Le Pays d'Aix dans la métropole

Créée en 2016, la Métropole Aix-Marseille Provence regroupe 92 communes et compte environ 1,9 million d'habitants. Couvrant une superficie particulièrement importante (étendue supérieure à celle des métropoles de Lyon et du Grand Paris réunies), la Métropole Aix-Marseille Provence est constituée de 6 territoires, disposant chacun d'un Conseil de Territoire, et correspondant aux anciens périmètres d'intercommunalité.



92 communes



1,9M habitants

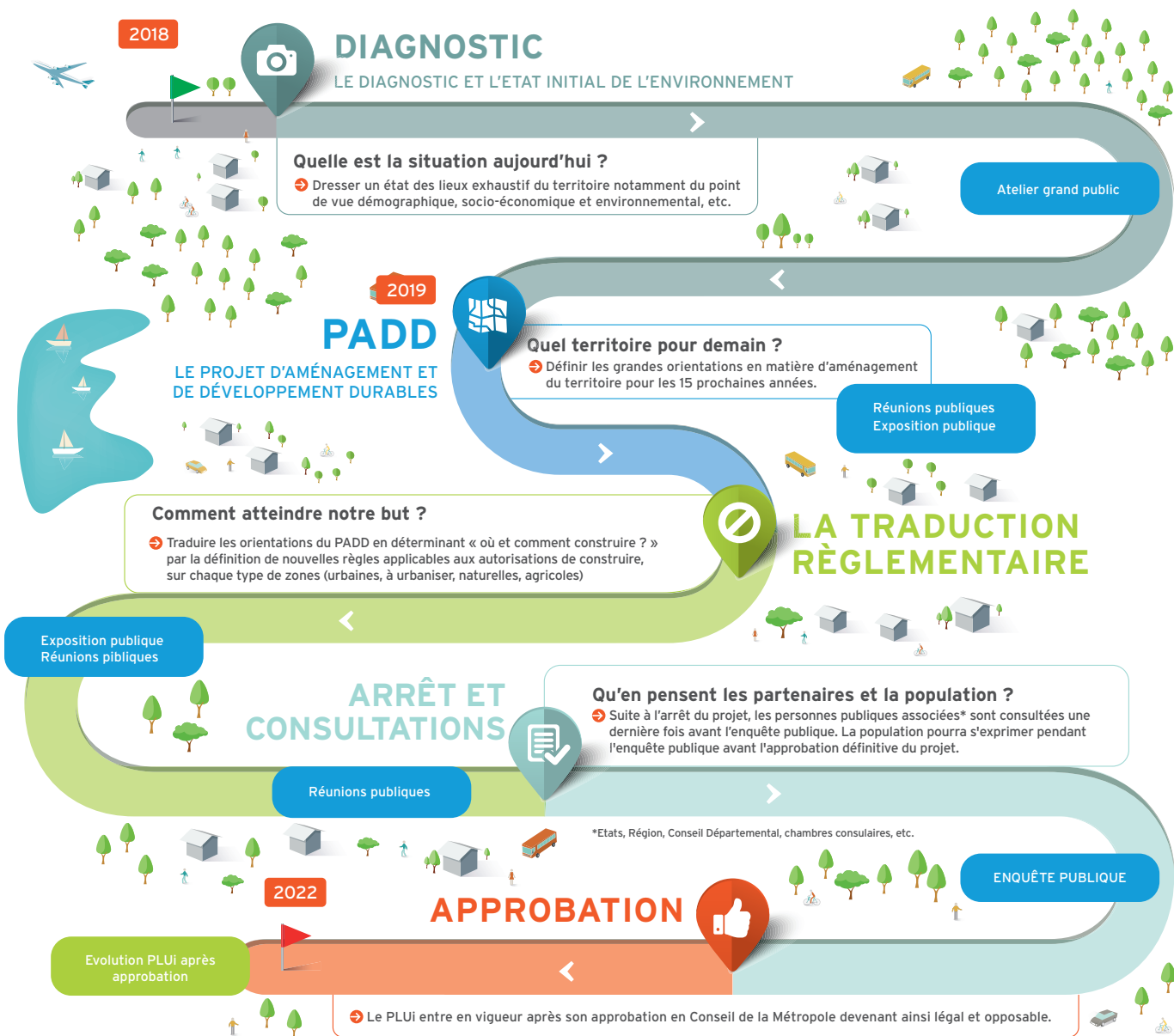
Au sein de la Métropole, le Territoire du Pays d'Aix occupe une position privilégiée en regroupant 35 communes des Bouches-du-Rhône et une du Vaucluse (Pertuis). Il accueille près de **400 000 habitants** (en 2018). Avec 143 000 habitants, Aix-en-Provence occupe une position de ville centre et de principal pôle urbain du territoire.



LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Les étapes du PLUi



Comment participer au PLUi ?

Comment donner son avis ?

Vous pourrez vous exprimer lors des réunions publiques mais également écrire. Plusieurs supports sont mis à votre disposition :

- **Des registres** de concertation destinés à recevoir les observations du public. Ces registres sont disponibles au siège du Territoire du Pays d'Aix et dans chacune des 36 communes.
- **Une adresse postale :**
A l'attention du Président du Territoire du Pays d'Aix
CONCERTATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
Hôtel de Boadès - CS 40 868
13 626 Aix-en-Provence Cedex 1
- **Une adresse mail :**
plui-ct2-concertation@ampmetropole.fr

Le Pays d'Aix informera régulièrement la population des avancées du projet par voie de presse ou lors d'exposition publique. Le site internet du Territoire relaiera l'information.

Où trouver l'information ?

- Sur le site du Pays d'Aix : www.paysdaix.fr
- Sur la page Facebook du Pays d'Aix : facebook.com/paysdaix
- Lors des réunions publiques
- Dans les mairies des communes du Pays d'Aix



Un diagnostic et un relevé de l'état initial de l'environnement : pour quoi faire ?

Pour permettre d'atteindre les objectifs de développement durable, l'élaboration du PLUi nécessite la réalisation :

- d'un relevé de l'État Initial de l'Environnement (EIE)
- d'un diagnostic de territoire précis, réaliste et partagé pour bien en comprendre les composantes, le fonctionnement et les dynamiques à l'œuvre.

Correspondant au volet environnemental du diagnostic de territoire, l'EIE représente l'état de référence du territoire, connaissance indispensable en vue de l'évaluation environnementale et du suivi de la mise en œuvre du PLUi.

Diagnostic et EIE mettent en évidence les atouts et les faiblesses du territoire, permettant d'identifier les enjeux pour la mise en place d'une stratégie de développement durable dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la traduction.

Le diagnostic

Les composantes du territoire

Socle naturel et biodiversité	12
Patrimoine et paysages	18
Un territoire particulièrement sensible au changement climatique	20
Les risques majeurs	22



Socle naturel & biodiversité

Des reliefs structurants

Autour de la montagne Sainte-Victoire, point culminant du territoire métropolitain et emblème naturel du Pays d'Aix, les **massifs du Concors, de Régagnas, de l'Etoile et du Garlaban** dessinent les principales limites physiques du territoire du Pays d'Aix au sein de la Métropole. A l'intérieur de ces **barrières naturelles**, le territoire présente un relief moins imposant mais néanmoins accidenté avec les massifs de l'Arbois, de la Trévaresse, du Cengle, du Montaiguet, et la chaîne des Côtes.

Ce socle physique marqué par ces **reliefs structurants**, de tout temps, façonné les modes d'occupation humaine, laissant de vastes étendues de nature entre les villes et villages. Ces zones naturelles offrent de **précieux espaces de respiration** qui participent à la **qualité de vie** sur le territoire du Pays d'Aix.

Un socle naturel et agricole prédominant mais fragile

Ce cadre physique est déterminant dans l'occupation des sols du territoire du Pays d'Aix. Il se distingue par l'importance et la monumentalité de ses espaces naturels et agricoles qui couvrent les trois quarts de sa superficie (**54 % d'espaces naturels et 22 % d'espaces agricoles**).

Le Pays d'Aix est en effet le territoire disposant de la plus grande part d'espaces agricoles et naturels parmi l'ensemble des territoires métropolitains, ce qui constitue un atout indéniable pour la qualité du cadre de vie, les richesses écologiques et l'agriculture de demain.

Cependant, ces espaces naturels et agricoles sont fragiles et subissent de fortes pressions avec un mitage important et significatif pour le territoire du Pays d'Aix.

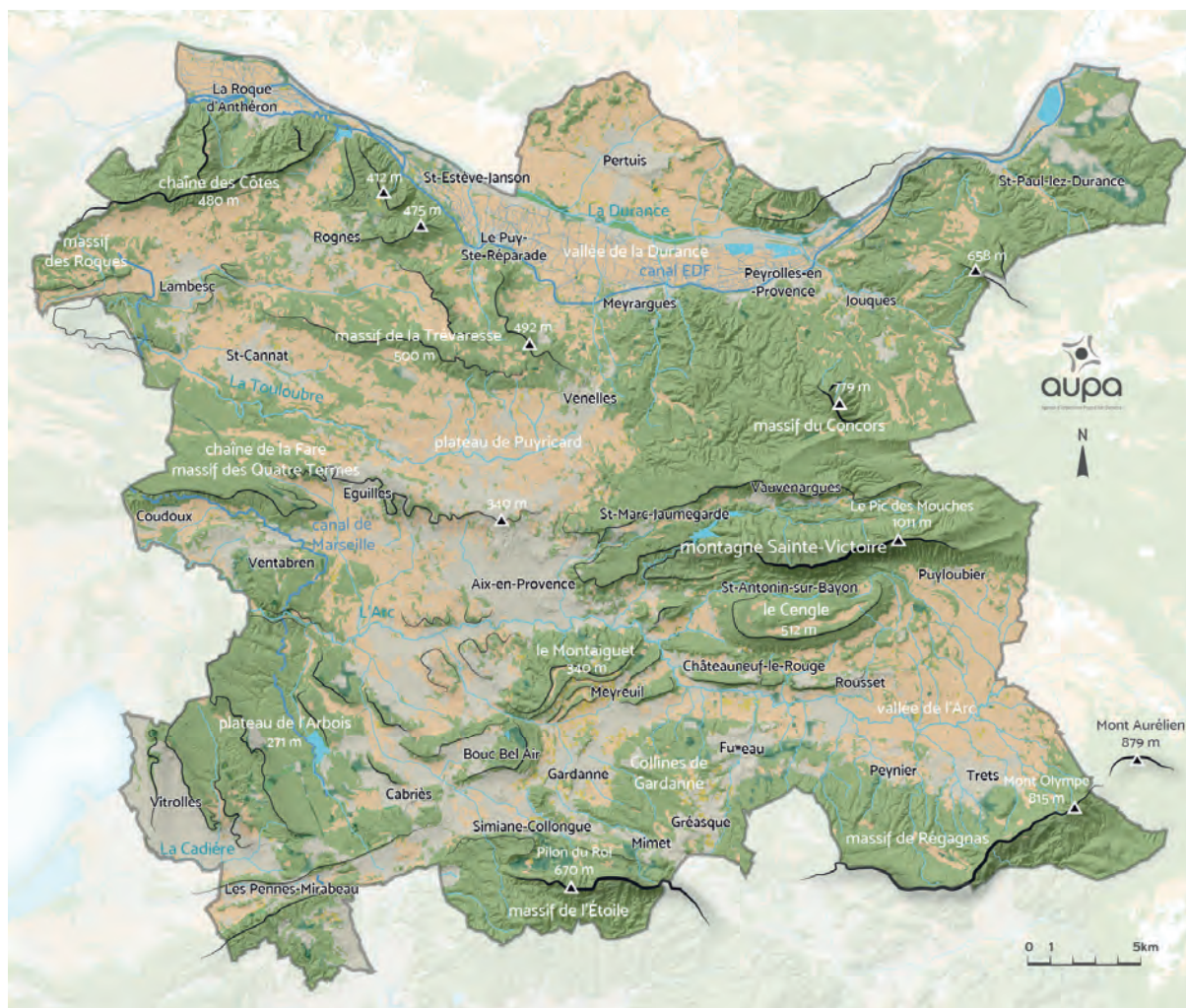
Un réseau hydrographique complexe

Fort de son relief accidenté et de son histoire, le Pays d'Aix présente un important réseau hydrographique. Il s'articule autour de 6 grands bassins versants dont 4 drainent les eaux des principales rivières qui traversent le territoire : **la Durance, la Touloubre, l'Arc et la Cadière**.

Le réseau hydrographique du Pays d'Aix est dense et complexe, constitué d'un maillage de rivières, cours d'eau et ruisseaux éphémères, mais aussi de nombreux canaux et ouvrages hydrauliques conséquents qui témoignent de la longue histoire de la maîtrise de l'eau en Provence depuis des siècles. Ces infrastructures hydrauliques constituent aujourd'hui une **composante essentielle au bon fonctionnement du territoire et à la gestion de la ressource en eau**.



PRINCIPALES OCCUPATIONS DU SOL DU PAYS D'AIX



SOCLE NATUREL DU PAYS D'AIX

- Reliefs boisés et massifs structurants
- Espaces agricoles en plaine et piémont
- Territoires artificialisés
noyaux villageois et extension,
habitat diffus, zones industrielles
et commerciales

- Réseau hydrographique
cours d'eau, principaux canaux,
zones humides

- ~ Lignes de crêtes des
principaux reliefs

- ▲ Sommets des principaux massifs

Source : BD Occupation du sol 2014, CRIGE PACA

Une richesse écologique menacée

Le Pays d'Aix s'inscrit dans une région reconnue pour son patrimoine naturel exceptionnel et la **diversité des milieux** qui la composent, notamment en raison de la combinaison des influences méditerranéenne et alpine.

Le territoire présente une **mosaïque d'espaces naturels et agricoles** (forêts, garrigues, pelouses, cultures, cours d'eau et zones humides, nature en ville...) source d'une grande diversité floristique et faunistique et support d'une richesse écologique remarquable. L'ensemble de ces espaces forme la Trame Verte de Bleue (TVB), principal support des continuités écologiques.

La TVB est composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité forment des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, les espèces animales et végétales

pouvant y vivre et s'y reproduire. A l'échelle du Pays d'Aix, ils couvrent environ 20 % du territoire. Les corridors écologiques assurent les connexions entre des réservoirs de biodiversité, permettant aux espèces de circuler.

Les différentes **activités humaines** exercent de nombreuses **pressions sur l'ensemble des milieux naturels**. Différents outils de protection des espaces ont été mis en place et permettent de préserver les principaux secteurs de richesse écologique du territoire. Néanmoins, certains espaces naturels ne bénéficient d'aucune protection et sont donc particulièrement vulnérables aux pressions d'origine anthropique. Celles-ci s'exercent à la fois sur des espaces de "nature ordinaire" (petit espace boisé, champ, fossés...) mais aussi sur des espaces de nature en ville, qui pourtant participent tous aux continuités écologiques.

La **nature en ville** répond aux attentes sociales et rend de nombreux services éco systémiques (maintien de la biodiversité, infiltration des eaux pluviales, régulation des températures et lutte contre les îlots de chaleur ...). Les espaces de **nature en ville** se retrouvent dans les parcs et jardins mais aussi les alignements d'arbres, les haies, les ripisylves, les jardins familiaux et partagés...

1 commune

Pertuis, adhérente à un Parc Naturel Régional (PNR du Luberon) et incluse dans la réserve de biosphère UNESCO Luberon Lure



4

Zones Importantes pour la **Conservation des Oiseaux** (ZICO)

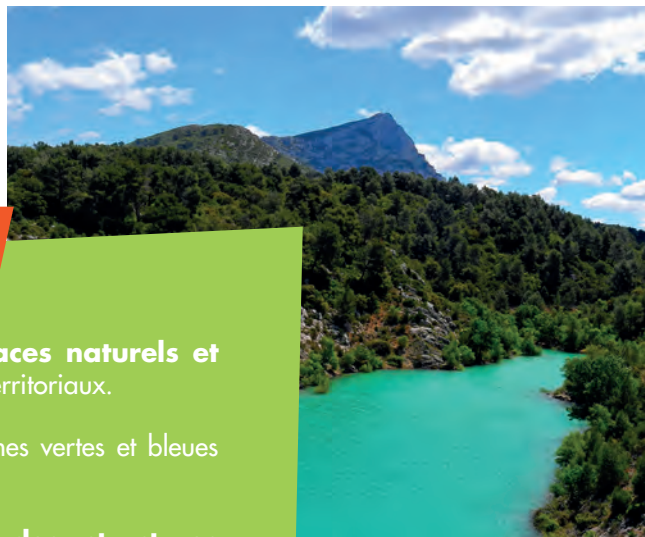
54

Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)



ENJEUX

- **Le maintien et la qualité des espaces naturels et agricoles** dans le respect des équilibres territoriaux.
- **La restauration écologique** des trames vertes et bleues indispensables aux continuités écologiques.
- **Le maintien et la préservation des structures hydrauliques** nécessaires au bon fonctionnement du territoire et à la gestion de la ressource en eau.
- **La lutte contre l'étalement urbain**, le mitage et les pressions anthropiques sur les milieux agricoles et naturels.
- **La préservation de la nature ordinaire et de la nature en ville** pour les services éco systémiques qu'elles recèlent.





Patrimoine & paysages

Dans le Pays d'Aix, le **patrimoine est omniprésent**. Témoin d'une histoire particulièrement riche, il constitue un héritage à préserver. Ville d'eau depuis les Romains, la ville d'Aix a contribué à façonner les paysages alentours traversés par les canaux et aqueducs. Plus tard, les villages se sont inscrits dans l'histoire des Comtes de Provence en gardant les traces de leur caractère défensif : villages perchés et châteaux. Plus récemment, les espaces agricoles cultivés associés aux espaces boisés, et localement aux ensembles bastidaire, sont perçus comme des éléments identitaires forts du Pays d'Aix.

L'architecture vernaculaire participe aussi à la richesse patrimoniale et paysagère. Ce patrimoine est souvent issu d'une activité dont l'usage a périçité ou témoigne de méthodes de constructions locales et de l'usage de matériaux locaux. C'est le cas des anciens hameaux agricoles, des moulins, des pigeonniers, des lavoirs, des puits, des bories... Ces bâtis sont précieux afin de garder au cœur des paysages des marques de l'identité passée du Pays d'Aix tout comme les éléments de patrimoine hydraulique qui ne cessent de rappeler l'importance de l'eau et de sa domestication. Souvent préservé et mis en valeur, ce patrimoine participe à l'attractivité du territoire et contribue à la qualité du cadre de vie.

Une mosaïque de paysages de Provence

Les paysages du Pays d'Aix sont le produit d'un **héritage culturel** caractéristique de la Provence (hameaux agricoles, bastides, patrimoine vernaculaire, plantations d'oliviers et de vignes...) et d'un **patrimoine naturel exceptionnel**. La présence de grands massifs et de collines structure les paysages et renvoie l'image d'un territoire largement boisé où la nature est omniprésente. Cet écrin paysager contribue à la qualité du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du territoire. Les grands massifs offrent des paysages puissants, accidentés ou singuliers, apaisés par de vastes plaines ou plateaux où les trames agricoles et végétales viennent parfaire des paysages de campagne provençale. Par ailleurs, le Pays d'Aix offre localement des ouvertures visuelles sur l'étang de Berre, venant compléter le panel des paysages provençaux typiques.

Emblème de ce territoire, la montagne de la Sainte Victoire offre une silhouette perceptible depuis la quasi totalité des communes du Pays d'Aix, ce qui en fait un élément fort de repérage et d'identification à un territoire commun.

13

sites labellisés Architecture Contemporaine Remarquable (ACR), nouvelle désignation des sites identifiés Patrimoine du XX^{ème} siècle

13

communes concernées par des ZPPA

(zone de présomption de prescription archéologique) conduisant, par arrêté préfectoral, à envisager la présence d'éléments du patrimoine archéologique (74 secteurs délimités)

250

Monuments Historiques, dont 88 classés et 162 inscrits

8

Sites Patrimoniaux Remarquables

7 Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et 1 Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)



Des paysages sous tension

Les dynamiques d'extensions urbaines mettent sous pression les interfaces paysagères entre ville et campagne. Dans le Pays d'Aix, ces pressions sont de nature diverse. Elles peuvent concerner aussi bien les limites floues dans les secteurs de mitage, que l'absence de traitement qualitatif des franges urbaines.

Les activités et les constructions parfois peu qualitatives qui tendent à se développer le long des axes routiers dégradent tout autant les perceptions paysagères. De même, les entrées de ville souffrent aussi d'une banalisation des paysages essentiellement due à l'évolution des modes de vie et de consommation (affichage publicitaires, façades commerciales, aménagements routiers...).

En Pays d'Aix, la superficie des espaces d'urbanisation dite "diffuse" ou de mitage est estimée à 10 900 ha, soit 38% de l'ensemble des espaces artificialisés. Ce mode d'urbanisation a engendré une perte de lisibilité des espaces traditionnels urbains, agricoles, naturels et forestiers, entraînant également une augmentation de la vulnérabilité face aux risques naturels, notamment au risque feu de forêt.



© DK



GRAND SITE DE FRANCE

Labellisé « Grand site de France » le grand site Concors-Sainte Victoire est un espace naturel de près de 50 000 hectares qui s'étend sur 17 communes. Cette labellisation est la reconnaissance nationale de l'excellence de la gestion des sites classés de grande notoriété et de forte fréquentation. La notoriété du site est liée à la montagne Sainte Victoire, emblème minéral révélé par Cézanne mais aussi repère identitaire visible de très loin (1 100 m). Sur ses contreforts, se déploie une mosaïque de paysages façonnés par l'homme, où se cachent des villages bâtis aux creux des vallons, des espaces redessinés par les vignes et les vergers, des constructions en pierre sèche....



ENJEUX

- La **préservation et la valorisation du patrimoine** du Pays d'Aix avec l'évolution et le renouvellement des espaces urbains.
- Un **développement urbain qui garantit la qualité paysagère** notamment par un traitement qualitatif des limites d'urbanisation.
- L'**intégration paysagère des entrées de villes** ou des bords de route en termes de qualité architecturale et visibilité.





Un territoire particulièrement sensible au changement climatique



Le mécanisme du changement climatique est le résultat de l'augmentation des rejets de gaz à effet de serre liés aux activités humaines qui renforcent l'effet de serre et contribuent au réchauffement de la Terre. A l'échelle mondiale, **la région méditerranéenne est l'une des zones les plus vulnérables au changement climatique.**

Ce changement climatique en milieu méditerranéen a des conséquences multiples (**hausse des températures moyennes, multiplication des épisodes caniculaires, allongement des périodes de sécheresse, intensité des précipitations atmosphériques...**) qui rendent le territoire de plus en plus sensible à la survenue de phénomènes extrêmes et accentuent ainsi la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques majeurs existants.

Le PLUi du Pays d'Aix devra autant que possible **anticiper les effets du changement climatique afin d'en minorer les conséquences** (prévention des inondations et des feux de forêts, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc.) mais aussi préserver les puits de carbone que constituent les espaces naturels et agricoles.

27

années concernées par des vagues de chaleur entre 1947 et 2016, dont 11 dans la période 2000-2016 avec une augmentation du nombre des nuits tropicales (températures supérieures à 20°)

+6°

de température moyenne en été d'ici la fin du siècle, ce qui ferait de la canicule de 2003 un été frais.

+1m

Hausse du niveau de la mer à l'horizon 2100 (Etang de Berre)



ENJEUX

- **Réduction des rejets de GES** pour lutter contre le changement climatique.
- **Rôle des espaces naturels**, agricoles et forestiers dans l'atténuation des GES et la préservation des puits de carbone.
- **Adaptation au changement climatique** pour le territoire notamment pour garantir la sécurité et préserver la qualité de vie des habitants du Pays d'Aix.





Les risques majeurs

Le territoire du Pays d'Aix est exposé à de nombreux **risques majeurs**, qu'ils soient **naturels** (inondation, feu de forêt, mouvements de terrain, séisme...) ou **technologiques** (industriels, rupture de barrage, transport de matière dangereuse...).

Toutes les communes du Pays d'Aix sont concernées par plusieurs risques majeurs.

Outre le risque sismique et de mouvements de terrain, les risques naturels les plus prégnants sur le Pays d'Aix sont les inondations et les feux de forêt. Dans le cadre de leur compétence en matière de prévention des risques, les services de l'Etat élaborent des Plans de Prévention des Risques et/ou transmettent aux collectivités locales les études permettant d'appréhender les risques auxquels le territoire est exposé.

L'ensemble de ces risques majeurs conditionne fortement le développement urbain. Aussi, il appartient au PLUi, au travers des orientations et des règles qu'il édicte, de limiter autant que possible l'exposition des biens et des personnes à ces risques majeurs.

Le risque d'inondations

Avec son climat méditerranéen, son relief marqué et son réseau hydrographique dense et complexe, le Pays d'Aix est fortement exposé au risque d'inondation qui peut être de deux principales formes : par **débordement de cours d'eau et/ou par ruissellement pluvial**.

Toutes les communes du Pays d'Aix sont concernées par le risque inondation, aussi bien aux abords des principales rivières (l'Arc, la Touloubre, l'Eze, la Cadière ou la Durance), qu'en bordure de cours d'eau et ruisseaux.

Le ruissellement pluvial est particulièrement présent dans les **espaces urbanisés**, en lien avec l'imperméabilisation des sols (constructions, routes, parkings...). Il pourrait être accentué sous l'effet de la multiplication des épisodes orageux intenses liés au dérèglement climatique.

Le risque feu de forêt

Le territoire du Pays d'Aix est particulièrement exposé au risque d'incendie de forêt compte tenu de ses **caractéristiques géographiques** (climat méditerranéen, fréquence de vent fort, étendue du couvert forestier...), du changement climatique et de l'imbrication des massifs forestiers et des habitations.

En 2020, seules deux communes du Pays d'Aix (Trets et Les Pennes Mirabeau) disposent d'un Plan de Prévention des Risques incendie feu de forêt (PPRif). Le niveau d'exposition des biens et des personnes à ce risque est toutefois aujourd'hui connu sur l'ensemble du territoire, des cartes d'aléa feu de forêt ayant été établies par les services de l'Etat.

L'un des objectifs du PLUi sera de retranscrire réglementairement les dispositions permettant d'assurer la sécurité publique face au risque d'incendie.

+ de 60

Plans de Prévention des Risques Naturels (approuvés ou en cours d'élaboration) sur le territoire.

+ de 25 000 hectares

de surfaces brûlées entre 1973 et 2020



© Grand Site Concors Sainte-Victoire (GSCSV)



© Shutterstock



© Grand Site Concors Sainte-Victoire (GSCSV)

Le risque mouvements de terrain

Le risque mouvements de terrain recouvre divers phénomènes : retrait et gonflement des argiles ; **éboulement**, chute de blocs, **coulées de boues** ; effondrement, affaissement, **tassement** (risque minier). On peut également y associer le **risque sismique**. Toutes les communes du territoire du Pays d'Aix sont concernées, à divers degrés, par au moins l'un de ces phénomènes.

Pour ces différents risques mouvements de terrain, les services de l'État sont aussi à l'initiative de l'élaboration de Plans de Prévention des Risques.

D'une manière générale, le risque minier est davantage présent dans la partie sud du territoire tandis que le risque sismique est plus sensible dans la partie nord.

Autres risques

Le territoire du Pays d'Aix est également soumis à des **risques technologiques** liés à certaines installations et activités. Citons en particulier :

- Le risque de **rupture de barrage**. Il concerne non seulement les communes situées en aval du barrage de Bimont présent sur le territoire, mais aussi les communes du Val de Durance exposées au risque de rupture du barrage de Serre-Ponçon, et des barrages de Sainte-Croix, de Quinson et de Gréoux situés le long du Verdon, principal affluent de la Durance ;
- Le risque lié au **transport de matières dangereuses**. Il s'agit à la fois du transport de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire mais aussi au moyen de canalisations (gazoducs, oléoducs...) ;
- Le **risque industriel**. Concernant des sites industriels identifiés et classés SEVESO, les risques les plus importants impactent principalement les communes de Vitrolles et Cabriès ;

- Le **risque nucléaire** lié aux installations du centre d'études de Cadarache et au projet ITER. Pour le Pays d'Aix, il concerne les communes de Saint-Paul-lez-Durance et de Jouques.

De multiples nuisances et pollutions, liées aux activités humaines, impactent l'espace métropolitain : **nuisances sonores, pollution de l'air, de l'eau et des sols, pollution lumineuse...**



À l'échelle du Pays d'Aix, ces nuisances et pollutions sont principalement générées par le trafic routier et autoroutier, particulièrement intense compte tenu notamment de l'importance du réseau d'infrastructures, de l'éloignement des pôles d'emploi et d'habitat et de la forte motorisation des ménages... Qualité de l'air et niveau de bruit sont ainsi particulièrement dégradés en milieu urbain et le long des axes routiers.

Qualité de l'air médiocre

1 jour / 2

dans l'année (ATMOsud).



© Shutterstock



ENJEUX

- **Meilleure connaissance et prise en compte des risques naturels** notamment d'inondation et feux de forêt.
- **Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens face aux différents risques**, pollutions et nuisances, dont les intensités seront amenées à varier sous les effets du changement climatique.
- Adaptation de l'organisation urbaine et de la manière de construire pour **favoriser le développement de villes et villages plus résilients** face au changement climatique.



© Grand Site Concors Sainte-Victoire (GSCSV) - Moiranc Camille

© Shutterstock





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX